



# Formation catholique



## OBJECTIONS CONTRE LE CHRISTIANNISME

### Jésus n'a pas existé, c'est une pure et simple invention

Pour certains, la personne de Jésus n'est qu'une pure et simple invention. « *Nulle mention du fameux JESUS dans aucun des écrits de l'époque. Personne ne semble avoir vu, entendu, connu, touché ce célèbre Galiléen. Non seulement il n'apparaît pas dans les premiers écrits chrétiens avant 70 : Pasteur d'Herma, Epître de Barnabé, Evangile de Pierre, apocryphes nombreux, textes gnostiques (Evangile de Thomas), mais il est totalement ignoré de toutes les tendances juives de l'époque : pharisiens, sadducéens, zélotes, [...] Continuons le tour d'horizon : les chroniqueurs, rédacteurs, historiographes du temps ne citent jamais ce nom, il n'est signalé sur aucun registre, dans aucune gazette des faits divers et pourtant chaque agitateur, prophète, magicien, provocateur est signalé et surveillé ! Etrange ... Comment un homme qui aurait ameuté les foules, arpenté le pays (restreint), prêché dans les synagogues, stupéfié les plus grands sages juifs [...] accompli de nombreux miracles devant des masses, chassé les démons, fustigé les grands prêtres du Temple, comment cet homme acclamé par le peuple à Jérusalem comme David sur son âne, et finissant en croix hué comme un malfaiteur aurait-il pu échapper à l'attention perspicace des romains et comment le judaïsme aurait-il pu l'ignorer ? Et bien, cet homme n'a peut-être jamais existé " en chair " » (Françoise Valéro, site : <http://www.realite-christianisme.org> )*

### **Hélas pour vous, Mme Valéro, Jésus a bien existé**

Même si un dictionnaire russe, du temps de l'URSS, présentait Jésus comme un personnage mythologique n'ayant jamais existé, il est un fait certain que Jésus a bel et bien existé, et aucun historien sérieux ne saurait aujourd'hui défendre un point de vue contraire à son existence.

Les preuves de l'existence de Jésus ne viennent pas uniquement du Nouveau testament, mais également d'auteurs non chrétiens, tel Pline le jeune, tels les historiens romains Tacite et Suétone, et même également l'historien juif Flavius Josèphe.

PLINE LE JEUNE (vers 61-115) ne sachant que faire avec les chrétiens de la province où il est Légat de l'Empereur, écrit à ce dernier (Trajan) une lettre, entre 111 et 113 : « *Voici la règle que j'ai suivie envers ceux qui m'étaient déferrés comme chrétiens. Je leur ai demandé s'ils étaient chrétiens. Ceux qui répondaient positivement, je les ai interrogés une deuxième puis une troisième fois, tout en les menaçant du supplice; ceux qui ont persisté dans leur réponse, je les ai fait exécuter... Par le seul effet des poursuites, le crime, comme il advient souvent, a révélé l'ampleur de son étendue et plusieurs espèces se sont présentées. Un billet anonyme, contenant de nombreux noms, m'est parvenu. Ceux qui ont nié être ou avoir été chrétiens, j'ai estimé qu'il fallait les relâcher, après qu'ils aient invoqué les dieux à ma suite et prié par l'encens et le vin ta statue que, dans ce but, j'avais fait apporter avec celle des divinités; de plus, ils avaient maudit le Christ, toutes choses auxquelles, dit-on, on ne peut amener par force ceux qui sont vraiment chrétiens ... D'autres, nommés par l'indicateur, ont dit qu'ils étaient chrétiens, et bientôt se sont rétractés, disant qu'ils l'avaient été mais qu'ils ne l'étaient plus, les uns depuis trois ans, d'autres depuis plus, certains depuis vingt ans. Tous ceux-ci ont vénéré ta statue et les statues des dieux; ils ont également maudit le Christ. Toute leur faute ou toute leur erreur, ont ils confessé, s'était bornée à se réunir habituellement à date fixe, avant le lever du jour et de chanter entre eux un hymne à Christ comme à un dieu; ils s'engageaient aussi par serment non pas à accomplir tel ou tel crime, mais à ne point commettre de vols, de brigandages ni l'adultère, à ne point revenir sur une foi jurée, à ne pas nier un dépôt réclamé... ».*

TACITE (vers 55-120), quant à lui, évoque les chrétiens au sujet de Néron, au moment de l'incendie de Rome. Il évoque, vers 116-117, Néron qui, pour cacher son crime (l'incendie de Rome), détourna les suspicions qui pesaient sur lui contre les chrétiens, jusqu'à les livrer aux supplices les plus cruels : « *Pour anéantir la rumeur [...], Néron supposa des coupables et infligea des tourments raffinés à ceux que leurs abominations faisaient détester et que la foule appelait chrétiens. Ce nom leur vient de christ que, sous le principat de Tibère, le procureur Ponce Pilate avait livré au supplice. Réprimée sur le moment, cette détestable superstition perçait de nouveau, non seulement en Judée où le mal avait pris naissance, mais encore à Rome où ce qu'il y a de plus affreux et de plus honteux dans le monde afflue et trouve une nombreuse clientèle. On commença donc par se saisir de ceux qui confessaient leur foi, puis, sur leurs révélations, d'une multitude d'autres qui furent convaincus moins du crime d'incendie que de haine contre le genre humain. On ne se contenta pas de les faire périr : on se fit un jeu de les revêtir de peaux de bêtes pour qu'ils fussent déchirés par la dent des chiens ; ou bien ils étaient attachés à des croix, enduits de matière inflammable et, quand le jour avait fui, ils éclairaient les ténèbres comme les torches.* »

SUETONE (vers 75-155) témoigne de l'existence des chrétiens de Rome. D'abord, il parle des chrétiens expulsés vers 49-50, sous l'Empereur Claude, chrétiens qu'il confond avec les juifs chassés de Rome à la même époque, puis des chrétiens martyrisés sous le règne de Néron, en l'an 69 de notre ère. Suétone paraît penser que « Chrestos » vivait à Rome au temps de l'expulsion, ce qui n'a rien d'étonnant pour quelqu'un qui ne connaît le christianisme que de loin et qui raconte les événements quelques 70 ans plus tard, aux alentours de l'an 120 : « *Comme les juifs se soulevaient continuellement, à l'instigation [de] Chrestos [impulsore chresto – et non - impulsore Chresto quodam], il les chassa de Rome* » ; puis, « *Sous le Principat (de Néron) furent édictées beaucoup de condamnations rigoureuses et de mesures répressives [...] on livra au supplice les chrétiens, sortes de gens adonnés à une superstition nouvelle et dangereuse...* ».

Enfin, l'historien juif Flavius Josèphe écrivit les Antiquités juives, vers l'an 93-94, œuvre où dans deux passages apparaissent la mention de Jésus : « *Ananus rassembla le Sanhédrin des juges et fit comparaître devant eux Jacques, le frère de Jésus, dit le Christ, ainsi que quelques autres ; il les accusa d'avoir violé la Loi et les livra à la lapidation* » (Antiquités XX, 200). Eusèbe rapporte, dans son histoire ecclésiastique, un autre texte de Flavius Josèphe, texte dont on peut contester sa totale authenticité, car jugé « trop chrétien » : « *En ce temps là, paraît Jésus, homme sage, si toutefois il faut l'appeler homme ; car il était l'auteur d'œuvres prodigieuses, le maître des hommes qui reçoivent avec joie la vérité. Il entraîna beaucoup de juifs et aussi beaucoup de grecs. Il était le Christ. Et comme sur la dénonciation des premiers d'entre nous, Pilate l'avait condamné à la croix, ceux qui l'avaient aimé précédemment ne cessèrent pas. Car il leur apparut le troisième jour, vivant à nouveau ; les prophètes divins avaient dit ces choses et dix mille autres merveilles à son sujet. Jusqu'à maintenant encore, le groupe des chrétiens, ainsi nommé à cause de lui, n'a pas disparu* ». Il semble que l'original de Josèphe soit à l'origine beaucoup plus court, et qu'il ait été « retravaillé » par un scribe chrétien. Cependant, le fond de ce texte est bien en faveur de l'existence de Jésus.

Il existe donc des preuves extrabibliques en faveur de l'existence de Jésus.